

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITÉ – JUSTICE



MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE



COMMISSION AD HOC DE LA SMH POUR LES DEPENSES INFERIEURES AU SEUIL.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

L'Autorité Contractante : Société Mauritanienne d'Hydrocarbures

Objet : dossier CCC N°15 Réalisation de travaux urgents de dallage des cuvettes B06, B10 et B16 au dépôt port de la SMH.

Nombre d'offres de reçues : Trois (03) offres

Nom de l'attributaire : Société de Services aux Entreprises (2SE) NOT 1 Suite 159.

NIF :00619189

Montant et délai d'exécution : Trois millions huit cent soixante-seize mille sept cent N-Ouguiyas MRU HTVA (3 876 700 MRU HTVA) pour un délai de 30 jours.

Source de financement : Fond SMH

La publication du présent avis ouvre un délai de recours de 03 jours ouvrables auprès de l'Autorité Contractante.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION AD HOC

